

**STRUCTURE DE LA PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE DE MATHIEU
NGUDJOLO DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE II DE
LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU 22 MAI 2012

BREF EXPOSE INTRODUCTIF

5 minutes par Jean-Pierre KILENDA KAKENGI BASILA

PREMIERE PARTIE

**L'EVALUATION DE LA PREUVE DU PROCUREUR AU REGARD DES CRIMES
IMPUTES A MATHIEU NGUDJOLO**

PAR LE CO-CONSEIL,

PROFESSEUR JEAN-PIERRE FOFE DJOFIA MALEWA

Les sous-thèmes ci-après seront traités :

- 1- La nature du contexte du conflit armé dans lequel s'est produite l'attaque de Bogoro du 24 février 2003 ;
- 2- La cible visée à Bogoro le 24 février 2003 et ses conséquences sur les crimes imputés à Mathieu Ngudjolo ;
- 3- Les dérives judiciaires de l'Accusation et du Représentant légal commun du groupe principal des victimes de Bogoro.

Durée de l'intervention : 1 heure 42 minutes.

DEUXIEME PARTIE**LA RESPONSABILITE PENALE INDIVIDUELLE DE MATHIEU NGUDJOLO AU
REGARD DES CRIMES MIS A SA CHARGE****PAR LE CONSEIL PRINCIPAL,****MAÎTRE JEAN-PIERRE KILENDA KAKENGI BASILA**

Les sous thèmes suivants seront développés :

- 1- La modification de la décision confirmative des charges par le Procureur ou débat sur la théorie de l'utilisation rétrospective du sigle FNI ;
- 2- Le caractère inopérant de certaines affirmations relatives aux prétendus combattants de Zumbe ;
- 3- L'enquête du Procureur et la recherche de la vérité dans l'affaire de l'attaque de Bogoro du 24 février 2003 ;
- 4- Le silence du Procureur et de la Représentation légale des victimes sur la lettre Samba du 24 novembre 2002.

Durée de l'intervention : 1 heure 42 minutes.